



L'ECOLE REGIONALE ET INTERCOMMUNALE DE POLICE RECRUTE

Dans le cadre des formations dispensées au sein de l'école, l'ERIP recrute un **Collaborateur à la coordination des formations (H/F) à temps plein** du rôle linguistique francophone ou néerlandophone sur base d'un détachement.

L'entrée en fonction urgente est prévue pour le 1/5/2018.

Toute personne intéressée peut introduire un dossier de candidature comprenant :

- une lettre de demande avec motivation ;
- une copie du ou des titres requis ou utiles;
- un curriculum vitae détaillé ;
- un avis écrit du chef de corps.

Le dossier de candidature devra parvenir à Madame la Directrice de l'ERIP, avenue des Anciens Combattants 190 à 1140 Bruxelles au plus tard le 26 mars 2018.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de madame Van Noten, directrice, de monsieur Rudi Garay et monsieur Francis Van den Bossche, coordinateurs de formation au numéro 02/274.12.75 ou 88 ou 95.

La sélection du ou de la candidat(e) sera effectuée sur base :

- du dossier de candidature
- d'un entretien de sélection tenant compte des critères suivants:
 - les titres et les compétences requis pour la fonction,
 - l'expérience professionnelle en rapport avec la fonction,
 - l'expérience en matière de formation,
 - les connaissances en matière de contenu des programmes de formation et d'articulation des matières en formation de base
 - les connaissances en matière d'organisation des formations continuées/fonctionnelles et certifiées
 - la motivation,
 - les aptitudes en matière de planification et de communication,
 - le sens de l'organisation et la capacité à la prise d'initiatives,
 - l'avis de l'autorité hiérarchique
 - le bilinguisme
 - la connaissance des outils informatiques utiles à la fonction



STATUT DU MEMBRE DU PERSONNEL DETACHE

- le détachement d'un membre du personnel exerçant une fonction à temps plein à l'ERIP est considéré comme un détachement assimilé au détachement structurel art 96 LPI (art 21 AR 26.3.2005 portant règlement des détachements structurels et de situations similaires), il est réglé par une convention de détachement établie entre le bourgmestre ou le collège de police de la zone de police à laquelle appartient le membre du personnel et le pouvoir organisateur de l'ERIP;
- le membre du personnel détaché conserve son statut administratif tel qu'il lui est appliqué dans son unité d'origine ;
- le traitement du membre du personnel détaché ainsi que toutes allocations liées à son statut et à sa fonction exercée à l'ERIP sont payés par la zone de police l'ERIP rembourse à la zone de police l'intégralité des montants engagés ;
- le détachement est d'une durée de 5 ans renouvelable ;
- le membre du personnel détaché à l'ERIP est assuré de bénéficier du soutien logistique et pédagogique nécessaire à l'exercice de sa fonction à l'école.

PROFIL

- être fonctionnaire de police, membre du cadre de base ou du cadre moyen du cadre opérationnel ou membre du cadre administratif et logistique de niveau B ou C d'une zone de la police locale ou de la police fédérale (cfr. art 21, §1, 4° de l'AR 26.3.2005 concernant les détachements structurels et assimilés);
- disposer d'une ancienneté de service de 5 ans au moins dans une fonction opérationnelle ou de 3 ans dans un service administratif.
- posséder les connaissances, aptitudes et attitudes requises pour l'exercice de la fonction et s'engager à les maintenir à niveau;
- disposer d'une expérience dans l'établissement de planning, d'horaire, de gestion d'équipe ou d'organisation d'activités, dans le privé ou dans un service formation ou un service opérationnel
- savoir travailler en équipe ;
- savoir utiliser un PC (suite bureautique, courrier électronique, Internet Explorer, programme de gestion du personnel);
- être ordonné et ponctuel;
- savoir prendre des initiatives;
- être capable de comprendre le contenu pédagogique d'une formation et de le traduire en un planning répondant aux besoins et permettant une articulation des modules de formation pertinente;
- savoir communiquer clairement avec les différents acteurs des formations.
- posséder une très bonne connaissance de la seconde langue



FONCTION

- établir dans le respect des objectifs pédagogiques, les plannings, horaires de cours et horaires d'examen des formations de base agent, inspecteur et inspecteur principal conformément aux programmes et en collaboration avec les coordinateurs de formation et de clusters.
- établir les plannings et horaires des formations continuées, fonctionnelles et certifiées en collaboration avec les coordinateurs de formations continuées.
- assurer la gestion des locaux de classe
- développer une expertise en matière d'articulation, d'organisation de modules de formation et participer à des réunions en équipe pédagogique
- participer à des réunions visant l'informatisation de la gestion des horaires et l'ouverture à des activités multidisciplinaires et à leur organisation
- éventuellement, dispenser des cours en formation de base et/ou en formation continuée et fonctionnelle en rapport avec une expertise acquise.